

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2023-0064

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée du produit biocide **CORPOL MADERA VERDE**,*

de la société QUIMICA DE MUNGUIA S.A

enregistrée sous le numéro BC-YE036821-36

Vu l'évaluation comparative réalisée pour le produit CORPOL MADERA VERDE,

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 02 novembre 2023,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) N°528/2012 ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 28 juillet 2025.



*Liberté
Égalité
Fraternité*



En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 18/11/2023

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	CORPOL MADERA VERDE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	QUÍMICA DE MUNGUÍA S.A.
	Adresse	Derio Bidea,51 48100 Munguia Espagne
Numéro de demande	BC-YE036821-36	
Type de demande	Demande de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée.	
Numéro d'autorisation	FR-2023-0064	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	28/07/2025	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	QUÍMICA DE MUNGUÍA S.A.
Adresse du fabricant	Derio Bidea,51 48100 Munguia (Vizcaya) Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Derio Bidea,51 48100 Munguia (Vizcaya) Espagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1. D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG, CH-4002 Basilea, Suisse CH-1870 Monthey, Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd Wenfeng Road, Yangzhou, Jiangsu 225009, P.R. Chine
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd North Area of Dongsha Chem-Zone, Zhanjiagang, Jiangsu, 215600, P.R. Chine

Substance active	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1. D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Shanghai Hui Long Chemicals Co., Ltd ZIP: 201815 Dengta Jiazhu Rd. Jiading – district Shanghai – P.R. Chine

Substance active	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[2-(dide-cylmethylammonio)ethyl]-.omega.- hydroxy-, propanoate (sel) (Bardap 26)
Nom du fabricant	LONZA Cologne GmbH
Adresse du fabricant	Nattermannallee 1, 50529 Cologne, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication 1	Clariant Produkte (Allemagne) GmbH Industrieparkstr. 1, 84504 Burgkirchen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication 2	WallChemie Am Selder 25, 47906 Kempen Allemagne

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2, 4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]- 1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	3
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	5
Propionate de didécylméthylpoly(oxyéthyl)ammonium (Bardap 26)	Alpha-[2-(didecylmethylammonio)ethyl]-.omega.-hydroxy-poly(oxy-1,2-ethanediyl)propionate	Substance active	94667-33-1	-	3

2.2. Type de formulation

EC – Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 2 Sensibilisant cutané, catégorie 1 Toxique pour la reproduction, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique – Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305+P351 +P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif des sciages frais

Type de produit	TP 8 – Produit de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsables du bleuissement du bois Moisissures
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif des sciages frais en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par trempage, par convoyeur à chaîne et pulvérisation automatisée après dilution du produit.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Dose d'application</u> : 2 g de produit dilué à 1,5% (v/v) /m ² de bois <u>Fréquence d'application</u> : Une application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût en PEHD de contenance 25 L, 50 L, 100 L, 200 L Cuve en PEHD de contenance 500 L et 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Le produit CORPOL MADERA VERDE est uniquement destiné au traitement du bois ou des produits à base de bois utilisés à l'intérieur d'une construction ou sous abri protégé des intempéries ou d'une humidité persistante.
- Le produit CORPOL MADERA VERDE assure une protection préventive temporaire du bois fraîchement abattu contre la colonisation par les champignons responsables du bleuissement et les moisissures pendant le séchage du bois dans la scierie.
- Après le traitement le bois doit être stocké jusqu'à son séchage complet dans des piles ouvertes avec des bandes de bois, dans un endroit bien ventilé, couvert et pavé.
- Pour le traitement par trempage, le bois doit être trempé pendant au moins 20 secondes.
- Ventiler correctement la zone où le produit est traité.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
- Ne pas utiliser en présence de la population générale et des animaux de compagnie.
- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Garder les enfants et les animaux de compagnie à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Eviter le contact prolongé des animaux de compagnie avec les surfaces traitées.
- Eviter le contact avec les yeux et le visage en utilisant des lunettes (EN 166) et une protection faciale contre les gouttes et les éclaboussures de liquide.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pour le trempage automatique et la pulvérisation, une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pour le trempage manuel, une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION:

- Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale

- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche.
- Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler.
 - NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
- Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
 - Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Protéger de la lumière et du gel.

6. Autre(s) information(s)

-